



FÉVRIER 2016 *Note socioéconomique*

Le déficit humain imposé aux plus pauvres

SIMON TREMBLAY-PEPIN

chercheur à l'IRIS

VIVIAN LABRIE

chercheure-associée à l'IRIS

Dans notre société, l'accès à l'argent est nécessaire à la survie afin de pouvoir se procurer les biens et services de base. Les premiers dollars composant le revenu des ménages prennent une importance capitale et différente des dollars situés plus haut dans ce revenu en ce qu'ils permettent justement de se procurer l'essentiel. S'ils manquent, des personnes et des communautés se retrouvent en déficit humain, autrement dit en manque de nécessités vitales. Pendant que les projecteurs sont braqués sur la dette publique, une autre dette bien plus importante se développe dans l'ombre, dans le cumul année après année des déficits humains qui hypothèquent la vie et l'espérance de vie. Dans cette note, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) souhaite lever un coin du voile sur cette dette collective envers les plus pauvres en mesurant un aspect de ces déficits humains, soit les dollars ayant manqué aux revenus des ménages du Québec, de 2002 à 2011, pour combler leurs besoins de base. Nous démontrons que, malgré l'ampleur de la richesse produite collectivement, nous imposons d'importants sacrifices à une part non négligeable de la population en raison de son maintien sous le seuil de cette couverture minimale.

Pour ce faire, nous utilisons comme indicateur des premiers dollars nécessaires la mesure du panier de consommation (MPC), établie par Emploi et développement social Canada et diffusée par Statistique Canada. Nous portons attention aux dollars qui manquent dans les revenus des

ménages au Québec pour assurer la couverture des besoins de base, telle qu'indiquée par la MPC.

Les seuils de revenu nécessaire selon la MPC et la quantité de personnes sous ces seuils sont calculés chaque année. Toutefois, il n'existe pas d'évaluation de ce que

représente le montant manquant pour atteindre le seuil correspondant à leur situation — ou déficit humain selon la MPC — dans le revenu des ménages concernés. Cette note vise à combler cette lacune et à fournir un nouvel outil pour analyser les politiques publiques. Elle considère également le cumul des déficits de revenu selon la MPC comme une dette collective envers les personnes les plus pauvres. Elle montre qu'il aurait été et demeure possible d'éviter de construire une telle dette.

Le point de rencontre entre la vie, l'argent et les comptes économiques

En 2002, l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a engagé la société québécoise et ses institutions politiques « à tendre vers un Québec sans pauvreté »¹. Un tel horizon collectif suppose un équipement conceptuel et technique permettant d'outiller la décision publique dans cette direction, notamment en matière de finances publiques. Les comptes économiques actuels des revenus et dépenses du Québec n'y pourvoient toutefois pas, vu qu'ils sont essentiellement axés sur une comptabilité de flux monétaires, sans égard à leur effet sur la vie des personnes².

Ceci dit, un certain nombre de balises conceptuelles et techniques ont été posées dans la foulée de la mobilisation qui a conduit à la loi de 2002 et de ce qu'a supposé ensuite sa mise en œuvre. Comme nous le verrons plus loin, mises ensemble, ces balises permettent aujourd'hui d'opérer une jonction nécessaire entre l'incidence de l'argent sur la vie des personnes et la référence omniprésente aux comptes économiques dans la décision publique.

Une part incontournable de ce qui permet de survivre, de vivre et de bien vivre passe par le portefeuille dont disposent les gens, soit une combinaison de leurs avoirs et de leurs revenus. Sans vouloir évacuer la question des avoirs, qui demande un traitement différent, nous nous en tiendrons dans cette note au revenu, soit la somme d'argent qui parvient à une personne ou à un ménage pour fonctionner en société sur une période donnée³.

Le revenu après impôt est notre point d'ancrage du côté des comptes économiques pour nous intéresser aux moyens monétaires dont disposent les ménages.

Cet aspect est comptabilisé dans les comptes économiques sous la forme suivante, qui tient compte à la fois du revenu qu'on gagne dans l'économie de marché, des transferts gouvernementaux qui viennent compléter ce revenu et des impôts qu'on paie.

**le revenu de marché^a
+ les transferts^b
– les impôts**

le revenu après impôt

Le revenu après impôt ne nous indique toutefois pas en quoi il permet de survivre, de vivre et de bien vivre. Pour ce faire, il faut connaître le « coût de la vie » et tenir compte du poids relatif des dollars dans le revenu.

LE POIDS DES PREMIERS DOLLARS DANS LE REVENU

On conviendra que les premiers dollars dans le revenu sont vitaux. Si ces dollars ne sont pas disponibles, la vie est hypothéquée, et la qualité de vie possible aussi. Le concept des dollars vitaux, qui est apparu en 1998 dans le cadre de travaux en croisement de savoirs entre des personnes en situation de pauvreté et des fonctionnaires du ministère des Finances du Québec⁴, ne se reflète pas dans la notion de revenu après impôt, laquelle ne distingue pas les sortes de dollars qui le composent^c.

Du point de vue de l'existence des individus, une base vitale de revenu, dont les contours peuvent varier selon les personnes et les situations, doit être assurée sans quoi l'espérance de vie et la santé sont affectées.

En raison de ce caractère vital, l'accès à cette base a un poids particulier qui mérite d'être considéré pour lui-même, d'où l'importance d'une attention particulière à ces

a Le revenu de marché est le montant d'argent qu'un ménage reçoit avant toute intervention gouvernementale, par exemple les salaires, les rentes, les dividendes.

b Les transferts sont les montants que les différents paliers de gouvernement versent aux ménages, par exemple l'assurance-emploi, l'aide sociale, les allocations familiales, les crédits d'impôt remboursables.

c Entendant le ministre des Finances du Québec de l'époque dire au huis clos du budget du Québec « *A buck is a buck is a buck* », les personnes en situation de pauvreté du groupe ont évalué qu'un dollar de plus sur leur revenu valait plus qu'un dollar de plus sur le revenu du ministre. Dans une exploration subséquente, elles ont posé qu'il y avait trois sortes de dollars dans le revenu des personnes : les dollars vitaux, nécessaires à la survie ; les dollars fonctionnels, qui servent à vivre et bien vivre ; et les dollars excédentaires, ou gonflables. Nous retenons dans cette note la notion de dollars vitaux pour qualifier les dollars nécessaires à la survie. Sans ces dollars, on tombe alors en « dépense intérieure dure », un autre concept mis de l'avant par ce groupe, en marge de la notion de PIB, pour qualifier des situations où l'absence de revenu fait que des personnes doivent prendre sur elles, voire puiser dans leur espérance de vie. Comme on le verra plus loin, nous nous référerons plutôt à la notion de déficit humain.

premiers dollars⁵ et de procédures appropriées pour suivre l'évolution de ces revenus vitaux dans la société.

LA NOTION DE DÉFICIT HUMAIN

Même s'ils ne sont ordinairement pas comptabilisés et qu'ils ne figurent pas dans les comptes économiques, les dollars vitaux qui manquent aux revenus des ménages ont un coût. Ce coût est humain. C'est le sens de la notion de déficit humain qui a été mise de l'avant en 1998 par le comité de développement social de Centraide Québec dans une étude sur les conséquences sociales de l'appauvrissement⁶. Si cette notion ne semble pas avoir beaucoup influencé les décisions politiques jusqu'à présent, elle fournit néanmoins un concept utile pour aborder la gravité du manque de ressources monétaires et son coût pour les personnes et pour la société.

Sans qu'il soit possible ou nécessaire de mesurer précisément l'ensemble des répercussions de telles mises en déficit humain, de nombreuses études en santé publique démontrent, par exemple, les effets sur l'espérance de vie⁷. On sait ainsi qu'il y a un lien entre le revenu disponible et l'espérance de vie, incluant l'espérance de vie en bonne santé^a. Au-delà des conséquences pour les personnes, on pourrait aussi évoquer les répercussions sociales et économiques, par exemple sur l'occupation du territoire, les soins de santé requis, la paix sociale, la capacité d'entraide ou de présence sur le marché du travail, ou encore les marges de manœuvre nécessaires pour se projeter dans l'avenir⁸.

LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

Même si l'expression pourrait désigner un ensemble plus large de situations, on peut certainement parler de déficit humain quand le revenu dont on dispose ne permet pas de couvrir ses besoins de base. En ce sens, la couverture des besoins de base fournit un repère important pour

a Voir Richard Lessard, Marie-France Raynault et Marie-France Le Blanc, *Rapport du directeur de santé publique 2011. Les inégalités sociales de santé à Montréal. Le chemin parcouru*, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2011, v-144 p., http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-133-6.pdf.

Pour les années 2006-2008, la première partie de ce rapport fait état aux pages 14 à 28, parmi plusieurs exemples accablants, d'écart de 11 ans d'espérance de vie entre les territoires de CLSC plus favorisés et moins favorisés de Montréal, ainsi que de différences moyennes de 11 ans pour la vie en santé. Pour ces mêmes années, le taux de décès évitables parmi la population sous le seuil de faible revenu (SFR) était 77 % supérieur à celui de la population disposant de 2,5 fois le seuil en question, et le taux de mortalité des jeunes de 0 à 19 ans était deux fois plus élevé.

mesurer les effets dans la vie réelle du manque d'argent. Si on arrive à déterminer une méthode pour estimer le niveau de revenu nécessaire à la couverture des besoins de base, on s'équipe pour tenir compte des situations de mise en déficit humain.

C'est ici qu'intervient la mesure du panier de consommation (MPC) comme indicateur possible du niveau de revenu nécessaire.

Pour répondre aux exigences de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a proposé en 2009 d'utiliser cette mesure pour « suivre les situations de pauvreté du point de vue de la couverture des besoins de base⁹ ». Le CEPE a clairement stipulé que la MPC ne répondait qu'à cet aspect précis de la définition de la pauvreté retenue dans la loi et que d'autres indicateurs devraient être choisis pour prendre en compte l'ensemble des éléments de la définition et indiquer un seuil probant de sortie de la pauvreté^b. Le ministre responsable de la loi à cette époque a accepté cet indicateur.

Toujours en lien avec l'application de cette loi, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté, qui devait proposer des cibles de revenu et un revenu minimal à l'aide sociale, a émis à son tour un avis préconisant la MPC comme cible de revenu minimal pour l'ensemble de la société québécoise¹⁰.

En 2011, tout en reconnaissant la pertinence de cette cible, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale lui a opposé une fin de non-recevoir en évoquant le coût que cela représenterait pour les finances publiques¹¹. En reconnaissant la validité de la MPC, mais en refusant de fixer les cibles à atteindre dans les protections sociales à ce seuil, elle a simplement transféré la responsabilité du « paiement » de ce coût sur les épaules des ménages en déficit de ce revenu, ce qu'on pourrait considérer comme une forme d'emprunt systémique à même leur personne et leur santé.

En gros, la mesure du panier de consommation, diffusée par Statistique Canada depuis 2002, détermine un « revenu disponible à la consommation » nécessaire pour acheter les biens et services d'un panier de référence comportant cinq sections : la nourriture, les vêtements, le logement, le transport et une section d'autres dépenses

b En parallèle, un travail d'évaluation de ce que couvre la MPC a été fait avec des personnes en situation de pauvreté et a permis une discussion attentive sur la zone de seuils à considérer en lien avec la définition de la pauvreté dans la loi et celle du comité du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. Voir Vivian Labrie, *La MPC et les situations de pauvreté*, Québec, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2008, 24 p., www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/080403-La_MPC_et_les_situations_de_pauvrete.pdf.

courantes¹². Ce montant tient compte des différences provinciales et de la taille de l'agglomération dans laquelle vit le ménage. Le coût du panier, calculé pour une famille de deux adultes et deux enfants, est ajusté ensuite en fonction de la taille du ménage^a. Par exemple, il est estimé que le coût du panier pour une personne seule équivaut à la moitié de celui d'une famille de quatre¹³.

Notons que le revenu disponible à la consommation selon la MPC est différent du revenu après impôt, lequel comprend aussi certaines dépenses non discrétionnaires variant selon la situation des ménages (frais professionnels, frais de garde, soins de santé non assurés) qui ne sont pas incluses dans le panier. Le CEPE a évalué qu'il fallait ajouter en moyenne 7 % au seuil de la MPC pour estimer un revenu après impôt correspondant¹⁴.

Comme tout seuil, la MPC est matière à débat et demande à être considérée pour ce qu'elle mesure. On pourrait estimer qu'elle est trop basse et qu'elle ne couvre pas tout ce qu'on pourrait vouloir inclure dans la notion de couverture des besoins de base. Par ailleurs, le manque à atteindre le revenu qu'elle délimite est nécessairement un manque vital, que nous considérerons ici comme le déficit humain selon la MPC.

DÉFICITS ET EXCÉDENTS AU PANIER DE CONSOMMATION DE BASE

Le CEPE a publié des états de situation annuels présentant les seuils les plus à jour pour la MPC et le nombre de personnes au Québec sous ce seuil^b. Il a également suivi l'évolution de plusieurs seuils implicites déterminés par les protections sociales de base en fonction de cet indicateur. Il a évalué notamment qu'en 2013, 842 000 personnes vivaient avec un revenu sous le seuil de la MPC au Québec. Pour prendre un exemple parmi d'autres, le revenu disponible à la consommation selon la MPC d'une personne seule vivant à Montréal devait être de 17 246 \$ pour rencontrer ce seuil, soit 18 454 \$ en moyenne pour un revenu après impôt équivalent. Par ailleurs, toujours selon le CEPE, le revenu disponible d'une personne à l'aide sociale de base n'atteignait que 8 444 \$, soit 49 %

du seuil de la MPC pour une personne seule à Montréal et 46 % du revenu disponible après impôt équivalent¹⁵.

Ces repères permettent de poser une nouvelle question : à combien se chiffrait le revenu manquant à ces 842 000 personnes pour atteindre le seuil de la MPC ?

Depuis quelques années, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie dans ses indicateurs de développement durable un tableau instructif à cet égard¹⁶. Il s'agit du « Revenu familial excédentaire ». Cet indicateur évalue où se situe en moyenne chaque quintile des ménages, du plus pauvre au plus riche, par rapport au seuil de la MPC et il décrit l'évolution de ces positionnements d'année en année. On constate que, malgré le titre donné au tableau, le revenu du quintile le plus pauvre est chroniquement déficitaire par rapport à ce seuil.

Bien que difficile à saisir en raison de sa méthode de calcul^c, cette compilation ajoute une nouvelle balise en s'intéressant aux revenus déficitaires et excédentaires par rapport à la MPC. Elle montre qu'il est possible d'analyser le revenu des ménages en fonction d'un panier de référence sensible aux dollars vitaux, dans ce cas-ci, les dollars nécessaires dans le revenu pour couvrir les besoins de base. Elle laisse entrevoir aussi, ne serait-ce que par l'importance des revenus « excédentaires » du quintile le plus riche, que les moyens monétaires existent dans la société pour résoudre les déficits constatés.

Une fois cumulées, les balises présentées dans cette section permettent de détailler le revenu après impôt sous une forme inédite qui donne toute son importance à une quantité jusque-là invisible dans l'approche du revenu après impôt, soit les dollars vitaux jugés nécessaires pour couvrir ses besoins de base. On peut ainsi rendre visibles quatre composantes du revenu après impôt des ménages qui ne sont pas perceptibles habituellement dans les comptes nationaux :

- une base vitale et commune de revenu nécessaire pour couvrir les besoins de base ;
- le manque à cette base de revenu, lequel met en déficit humain, qu'on pourrait considérer comme un emprunt de la société à la vie des plus pauvres ;
- l'excédent à cette base de revenu, dont l'utilité décroît à mesure qu'il augmente ;
- une part variable de revenu correspondant à des situations particulières et à des besoins spéciaux, à considérer pour elle-même en plus de la base de revenu commune, soit la différence entre le revenu après impôt et le revenu disponible à la consommation selon la MPC.

a L'échelle d'équivalence utilise comme coefficient la racine carrée de la taille du ménage, un repère communément admis en cette matière, notamment par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). On consultera par exemple OCDE, *Comparer votre revenu – Méthodologie et concept*, Paris, OCDE, 2015, p. 2, www.oecd.org/fr/statistiques/Comparez-votre-revenu-methodologie.pdf.

b Nous en restons à l'état de situation 2013, car la publication de l'état de situation pour 2014 a été retardée par des problèmes de séries statistiques reliés au passage à une nouvelle enquête.

c On utilise l'échelle d'équivalence mentionnée à la note 13 pour ramener en « équivalent personne » des différences de revenu par rapport à la MPC qui varient selon la taille du ménage.

Ces nouvelles références connectent cette fois la vie, l'argent et les comptes économiques. Elles font apparaître de nouveaux impératifs pour la décision publique et de nouvelles possibilités de résolution entre excédents et manques pour mettre l'économie et les finances publiques au service des personnes et non l'inverse.

Déficit humain selon la MPC de 2002 à 2011

Dans cette section, nous présentons les résultats qu'on obtient si on détaille et suit sur une période de dix ans, soit de 2002 à 2011, le revenu des ménages québécois selon les quatre quantités composant le revenu après impôt qui viennent d'être mentionnées. Ce faisant, nous mettrons en évidence le déficit humain selon la MPC subi par les ménages les plus pauvres pendant cette même période.

LA MÉTHODE UTILISÉE

Le choix de la période pour cette note est tributaire de la disponibilité des données. L'Enquête sur la dynamique du travail et des revenus (EDTR), menée par Statistique Canada de 1993 à 2011, fournit pour 2002 à 2011 toutes les données nécessaires pour tenir compte du revenu disponible pour la MPC^a. Les seuils de la MPC pertinents ont été attribués à chacun des ménages selon sa taille et son type d'agglomération^b.

a Avant cette date, la MPC n'était pas calculée. Après cette date, des décisions du gouvernement canadien ont mis un terme à cette enquête. De nouvelles continuités pourront être établies avec l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) qui a pris le relais en 2012. Étant dans une période charnière où des ajustements restent en cours entre les séries, et où les fichiers de microdonnées à grande diffusion ne sont pas disponibles pour l'ECR, nous avons choisi de nous limiter à la période de dix ans pouvant être calculée à partir de l'EDTR. Cette analyse est fondée sur les Microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, qui contiennent des données anonymes de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Tous les calculs effectués à l'aide de ces microdonnées et leur interprétation sont uniquement la responsabilité des auteur·e·s.

b À partir du tableau CANSIM 202-0809 de Statistique Canada. L'EDTR ne distinguant pas Québec et Montréal pour les villes de 500 000 personnes et plus alors que la MPC le fait, la répartition de ces ménages a été effectuée selon une distribution aléatoire. Un test avec une nouvelle distribution a montré des différences minimales et peu significatives.

Pour préciser la variation dans laquelle nous nous situons, si nous postulons que toutes les personnes résidant dans des villes de 500 000 personnes et plus habitent à Québec et que nous les traitons avec les barèmes de Québec, le déficit humain selon la

Les variables suivantes ont ensuite été calculées pour chacun des ménages^c :

- le revenu après impôt;
- le revenu disponible à la consommation selon la MPC;
- le seuil de la MPC pertinent;
- le manque à gagner par rapport au seuil de la MPC pertinent,
- l'excédent par rapport au seuil de la MPC pertinent,
- la différence entre le revenu disponible après impôt et le revenu disponible à la consommation selon la MPC.

Selon ces données, le nombre moyen de personnes par ménage a légèrement diminué de 2002 à 2011, passant de 2,23 à 2,18. Cette baisse s'observe tant chez les ménages au-dessus et sous le seuil de la MPC. En effet, le nombre moyen de personnes dans les ménages dont le revenu disponible à la consommation est au-dessus de la MPC est passé de 2,32 à 2,27 durant cette même période. Le nombre moyen de personnes dans les ménages dont le revenu disponible à la consommation est sous la MPC est passé quant à lui de 1,73 à 1,64.

La différence dans le nombre moyen de personnes par ménage au-dessus et sous le seuil de la MPC s'explique par une proportion plus grande de personnes vivant seules parmi les ménages sous la MPC, une réalité qui semble d'ailleurs avoir pris de l'importance pendant la période, comme nous venons de le voir.

DÉFICITS ET EXCÉDENTS PAR RAPPORT À LA MPC

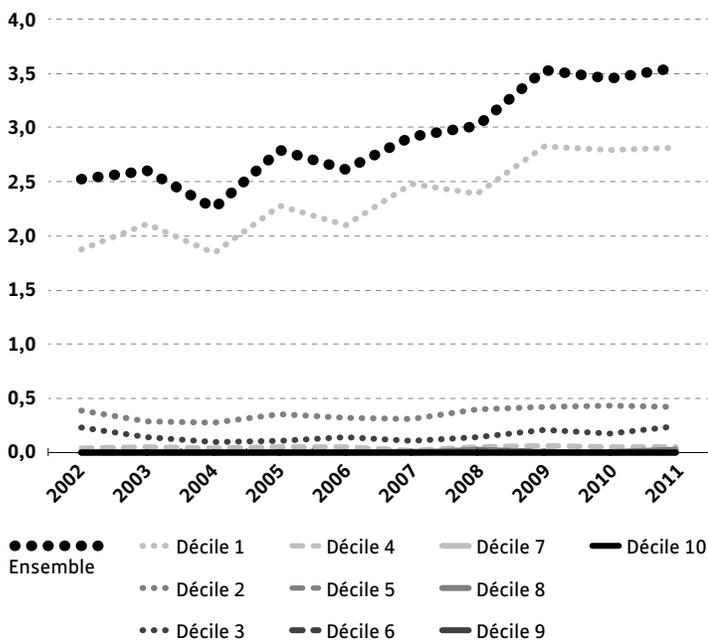
Selon cette méthode, en dollars constants de 2011^d, le manque de revenu disponible à la consommation nécessaire pour atteindre le seuil de la MPC est passé de 2,5 G\$ en 2002 à 3,6 G\$ en 2011. Il a affecté entre 674 883 et 859 582 personnes selon les années, soit entre 9 % et 11 %

MPC pour 2011 est alors de 3 401 164 188 \$. Si, à l'inverse, on leur attribue plutôt les barèmes de Montréal, ce déficit est de 3 589 611 334 \$. Ces deux extrêmes sont impossibles, mais ils nous montrent que la variation a un effet possible relativement modeste de 5,2 %.

- c Ces données ont ensuite été estimées pour l'ensemble de la population représentée par ces ménages à partir des pondérations fournies par l'EDTR. Les résultats ont été compilés en dollars et en équivalents paniers, autrement dit en proportion du seuil de la MPC pertinent pour le ménage, pour l'ensemble des ménages et par décile des ménages, du plus pauvre au plus riche selon le revenu disponible. La présente étude porte sur l'ensemble des ménages. Il serait pertinent de la circonscire éventuellement en distinguant les ménages de personnes seules et les ménages de deux personnes et plus.
- d Pour la suite de cette note, à moins que le texte ne spécifie le contraire, l'ensemble des données sont présentées en dollars constants de 2011. Pour éviter les répétitions, cette précision ne sera faite, désormais, que dans les titres des graphiques.

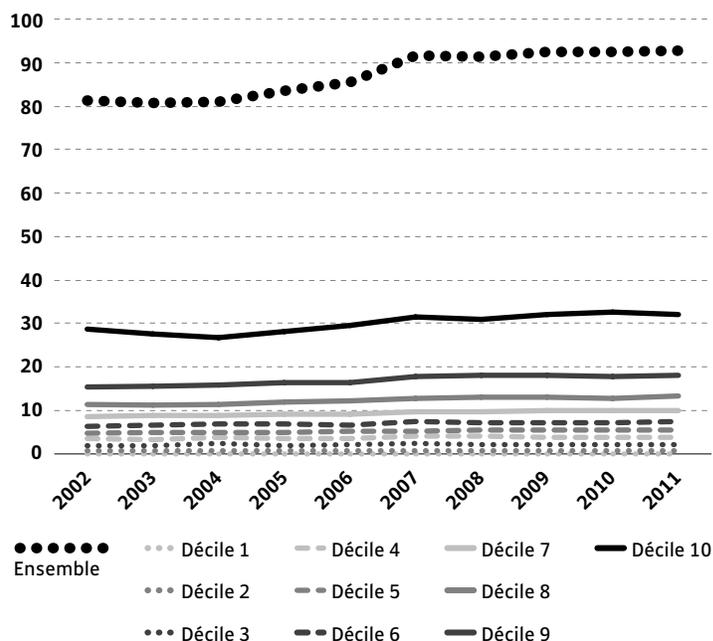
Graphique 1

Répartition du déficit total par rapport à la MPC par décile de revenu après impôt des ménages, Québec, 2002 à 2011 (milliards de dollars constants de 2011)



Graphique 2

Répartition de l'excédent total par rapport à la MPC par décile de revenu après impôt des ménages, Québec, 2002 à 2011 (milliards de dollars constants de 2011)



SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteur·e·s.

SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteur·e·s.

de la population, et entre 430 513 et 548 050 ménages, soit entre 13 % et 15 % des ménages.

Selon les années, le manque annuel moyen par rapport au revenu nécessaire par ménage concerné a varié entre 5 232 \$ et 6 647 \$. Rappelons qu'il s'agit de dollars vitaux, dont l'absence entraîne des conséquences importantes pour la qualité de vie.

Ce manque de revenu a bien sûr été subi par les ménages les plus pauvres. Compte tenu de la définition du revenu disponible pour la MPC, qui exclut comme on l'a vu certaines dépenses variant passablement selon la situation des ménages et leurs besoins particuliers, il se répartit toutefois selon une proportion assez large de la répartition des ménages par décile de revenu après impôt.

Tel qu'illustré par le graphique 1, le premier décile absorbe le principal du manque de revenu par rapport à la MPC. Les deuxième et troisième déciles en subissent également une bonne part, et les quatrième et cinquième déciles, une moindre part. Ce manque n'atteint qu'occasionnellement, de façon très marginale^a, les trois déciles

suyvants (D6, D7 et D8). Il n'implique jamais les deux déciles les plus riches (D9 et D10).

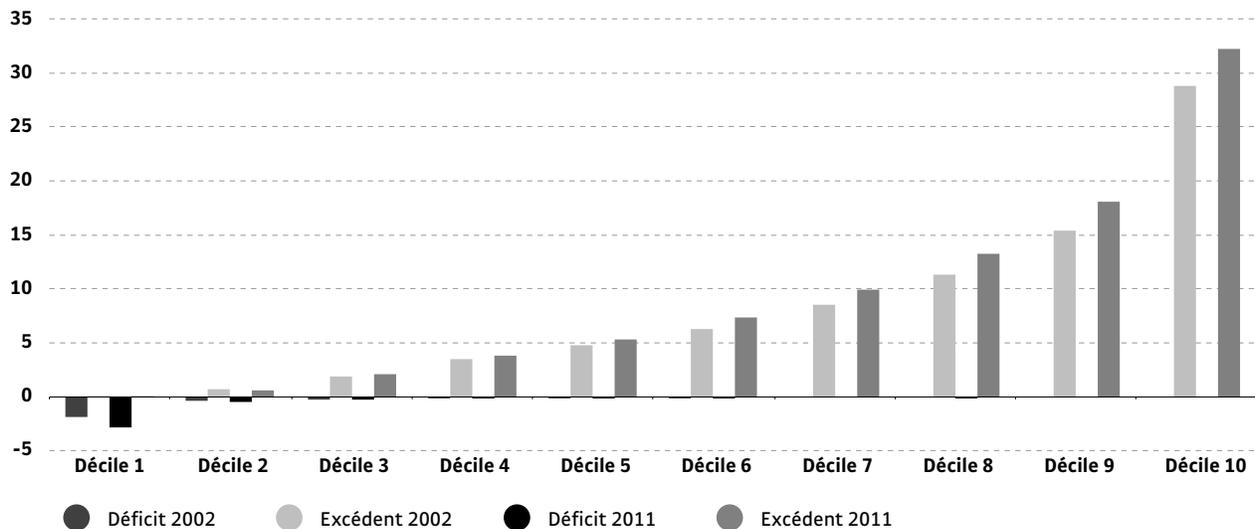
Quant à lui, l'excédent du revenu disponible à la consommation total des particuliers par rapport au seuil de la MPC est passé de 81,2 G\$ en 2002 à 92,8 G\$ en 2011. Cet excédent a touché entre 6 454 988 et 6 931 999 personnes selon les années (de 89 % à 91 % de la population) et entre 2 783 425 et 3 049 343 ménages (de 85 % à 87 % des ménages). Pour les ménages concernés, cet excédent moyen a varié de 28 122 \$ à 30 794 \$. Rappelons que le dollar tout juste au-dessus du seuil de la MPC aura un bien plus grand effet sur les conditions de vie que le dernier dollar d'un revenu à plusieurs

dération. On ne devrait pas en tenir compte pour l'étude de chaque décile tellement les proportions sont petites. Cependant, ces données éloignées, et potentiellement aberrantes, montrent qu'en fonction des situations des ménages, les ménages sous le seuil de la MPC ne sont pas uniquement dans les deux premiers déciles. Notons que pour 2011, 68,5 % des personnes sous la MPC sont dans le premier décile et 16,7 % sont dans le deuxième décile. Les troisième et quatrième déciles regroupent chacun environ 5 % des personnes sous la MPC, et le cinquième décile, moins de 4 %. Dès le sixième décile, on trouve moins de 0,5 % des personnes sous la MPC par décile.

^a Dans la plupart des cas, il ne s'agit que d'une poignée de répondant·e·s de l'échantillon qui deviennent visibles à cause de la pon-

Graphique 3

Répartition du manque et de l'excédent total par rapport à la MPC par décile de revenu après impôt des ménages, Québec, 2002 à 2011 (milliards de dollars constants de 2011)



SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteur-e-s.

multiples de ce seuil, ne serait-ce que parce qu'il permet éventuellement de sortir de la pauvreté, une fois la couverture des besoins de base assurée.

Comme le montre le graphique 2, bien que tous les déciles produisent des excédents au seuil de la MPC^a, le décile le plus riche (D10) en tire la part du lion, soit entre 26,7 G\$ et 32,7 G\$ selon les années (de 33 % à 35 % du total). La part du décile suivant (D9) variera entre 19 % et 20 % du total. C'est donc dire que le cinquième le plus riche de notre société cumule entre 52 % et 55 % du revenu qui dépasse le seuil de la MPC. Cette part s'amenuise ensuite jusqu'à devenir insignifiante pour les déciles 2 et 3 et pratiquement nulle pour le décile le plus pauvre (D1).

Le manque et l'excédent de revenu par rapport au seuil de la MPC demandent aussi à être considérés conjointement. Ainsi positionnés dans le graphique 3, ils laissent voir à quel point des manques de revenu qui ont une importance grave dans la vie des gens constituent en fait une petite quantité relativement à l'ensemble des excédents.

Pour prendre les extrêmes de cette répartition, le déficit par rapport à la MPC du décile le plus pauvre (D1) est passé de 1,9 G\$ en 2002 à 2,8 G\$ en 2011, une perte de près d'un milliard de dollars alors que l'excédent du décile

le plus riche (D10) est passé de 28,8 G\$ à 32,2 G\$, un gain de 3,4 G\$, soit plus que le déficit du décile le plus pauvre.

Comme on le constate au graphique 4, on ne peut pas invoquer la simple augmentation de la population pour expliquer cette augmentation des écarts entre déficit et excédent par rapport à la MPC entre 2002 et 2011 : l'écart s'est aussi accru entre le déficit moyen et l'excédent moyen par ménage concerné.

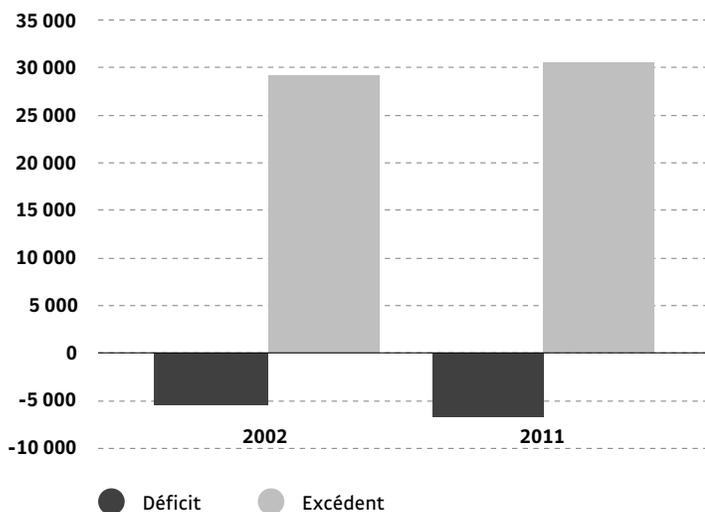
Le déficit moyen par rapport à la MPC des ménages sous ce seuil était de 5 437 \$ en 2002 et de 6 647 \$ en 2011, soit une aggravation de ce déficit de 1 210 \$. Cette carence de dollars vitaux a affecté environ 15 % des ménages.

L'excédent moyen par rapport à la MPC des ménages au-dessus de ce seuil était quant à lui de 29 167 \$ en 2002 et de 30 523 \$ en 2011, soit une hausse de 1 357 \$. Cette augmentation du niveau de vie a touché de façon variable les 85 % des ménages disposant d'un excédent par rapport à la MPC et bénéficié surtout aux déciles les plus riches, tel que mentionné précédemment.

Sur un plan sociétal, des dollars vitaux ont été soustraits du côté des ménages ayant le moins de revenus, lesquels étaient déjà en situation déficitaire, alors que des dollars se sont ajoutés chez les ménages ayant les meilleurs revenus. L'écart de niveau de vie s'est donc creusé entre manques et excédents dans la couverture des besoins de base.

a La présence d'excédents dans tous les déciles s'explique par la variation de la part de revenu après impôt non dévolue aux dépenses couvertes par la MPC.

Graphique 4

Répartition du manque et de l'excédent moyen par rapport à la MPC par ménage concerné, Québec, 2002 et 2011 (dollars constants de 2011)


SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteurs·es.

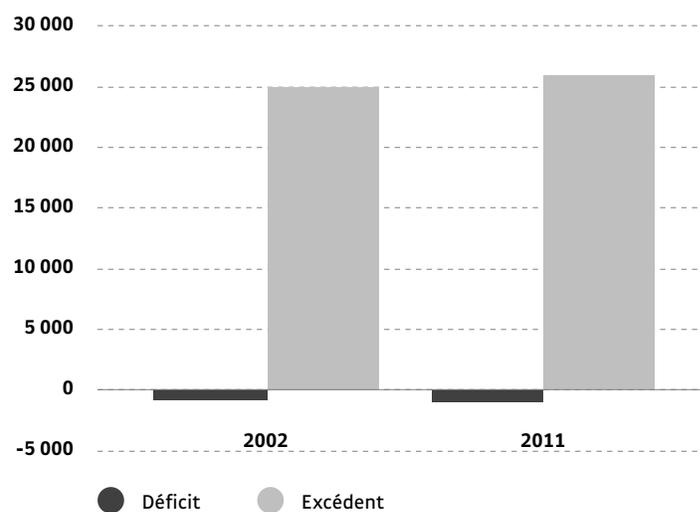
Cette situation aura généré des dommages accrus pour les uns sans nécessairement que les autres bénéficient d'avantages comparativement aussi essentiels. Des dollars très utiles, en fait vitaux, ont été perdus au profit de dollars beaucoup moins utiles.

Si on répartit cette fois le déficit moyen et l'excédent moyen par rapport à la MPC sur l'ensemble des ménages, comme le montre le graphique 5, on peut voir que ce déficit est minime (de 778 \$ en 2002 à 995 \$ en 2011) comparativement à l'excédent disponible (de 24 992 \$ en 2002 à 25 953 \$ en 2011), soit 3,1 % du revenu excédentaire par rapport à la MPC en 2002 et 2,8 % en 2011.

Une règle imposant un déficit humain zéro selon la MPC — par analogie au déficit zéro souvent invoqué en matière de finances publiques —, supposerait de combler les déficits à l'aide des excédents. Après une telle opération, l'excédent net moyen par ménage aurait été de 24 214 \$ en 2002 et de 24 958 \$ en 2011, ce qui rend très envisageable et intéressant de prendre en compte collectivement le déficit humain dans le pacte social et fiscal, considérant son importance vitale pour les ménages concernés.

Une autre façon d'aborder la question est de reprendre l'approche des indicateurs de développement durable de l'ISQ sur l'évolution de l'écart net au panier, en la présentant

Graphique 5

Répartition du manque et de l'excédent moyen par rapport à la MPC pour l'ensemble des ménages, Québec, 2002 et 2011 (dollars constants de 2011)


SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteurs·es.

cette fois en nombre de paniers de consommation disponibles par ménage^a.

En moyenne, comme on peut le voir au graphique 6, la capacité collective pendant toute la période s'est située autour de deux paniers. Autrement dit, la société québécoise a les moyens d'un niveau de vie pour toutes et tous qui pourrait être l'équivalent du double de ce qui est nécessaire pour couvrir les besoins de base. Pourtant, le décile le plus pauvre des ménages n'a en moyenne jamais atteint une capacité plus grande que la moitié d'un panier. Le décile suivant (D2) a peine à atteindre un panier en moyenne et s'est retrouvé en deçà sur la fin de la période. Pendant ce temps, le décile le plus riche (D10) s'est tenu au-dessus d'une capacité de quatre paniers et le décile suivant autour d'une capacité de trois paniers.

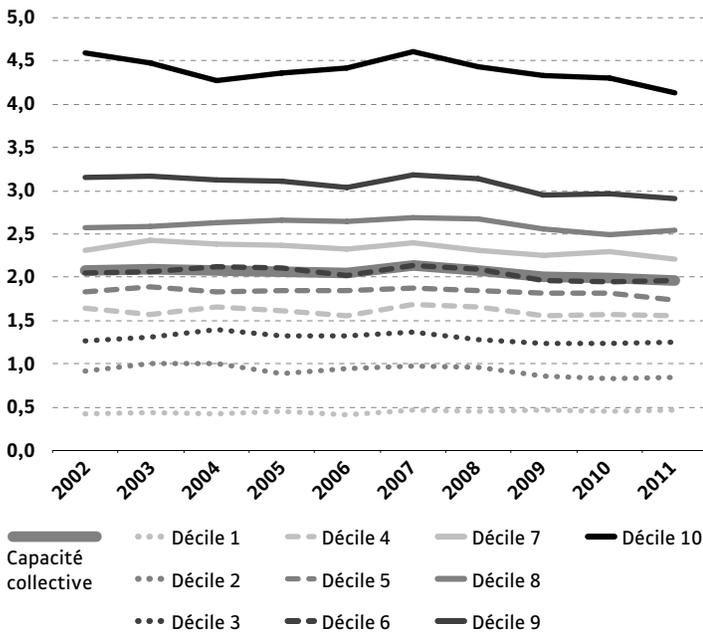
La baisse de capacité en paniers qui s'observe pour plusieurs déciles sur la fin de la période, même si leur revenu excédentaire à la MPC a augmenté, s'explique par la hausse du coût moyen du panier par personne, qui est passé de 9 609 \$ à 10 605 \$ de 2002 à 2011^b. Le coût global pour assurer l'accès de toutes et de tous à un

a Ce calcul résout le problème de lisibilité de données par ménage lorsqu'elles sont présentées en équivalent personne dans les indicateurs de l'ISQ.

b Ce qui en fait un plus gros multiplicateur.

Graphique 6

Nombre de paniers de consommation disponibles par ménage en moyenne par décile de revenu après impôt des ménages, Québec, 2002 à 2011 (paniers selon la MPC)



SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteurs.

panier de consommation entre 2002 et 2011 est passé quant à lui de 65,9 G\$ en 2002 à 82,7 G\$ en 2011, une augmentation attribuable en partie à la croissance démographique.

Ces ordres de grandeur permettent d'apprécier le coût des écarts nets (excédent moyen - déficit moyen par rapport à la MPC) relativement à la quantité de revenu nécessaire dans la société québécoise pour assurer la couverture des besoins de base de toutes et tous. Le graphique 7 présente la valeur totale de l'écart entre-tenu par chaque décile, au net, avec la MPC^a.

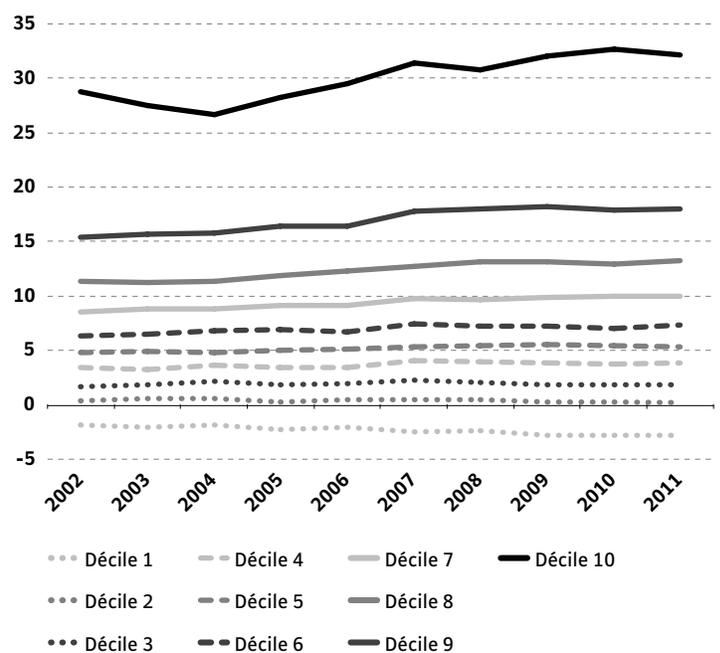
DIFFÉRENCE ENTRE LE REVENU APRÈS IMPÔT ET LE REVENU DISPONIBLE À LA CONSOMMATION SELON LA MPC

Vu que le revenu disponible à la consommation selon la MPC ne couvre pas certaines dépenses importantes

a Si les données restent pratiquement les mêmes pour le décile le plus pauvre (D1) où il y a très peu de ménages présentant des excédents et pour le décile le plus riche (D10), où il n'y a pas de situation de déficit, cette compilation gomme toutefois les dif-

Graphique 7

Valeur totale de l'écart net au seuil de la MPC par décile de revenu après impôt des ménages, Québec, 2002 à 2011 (milliards de dollars constants de 2011)



SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteurs.

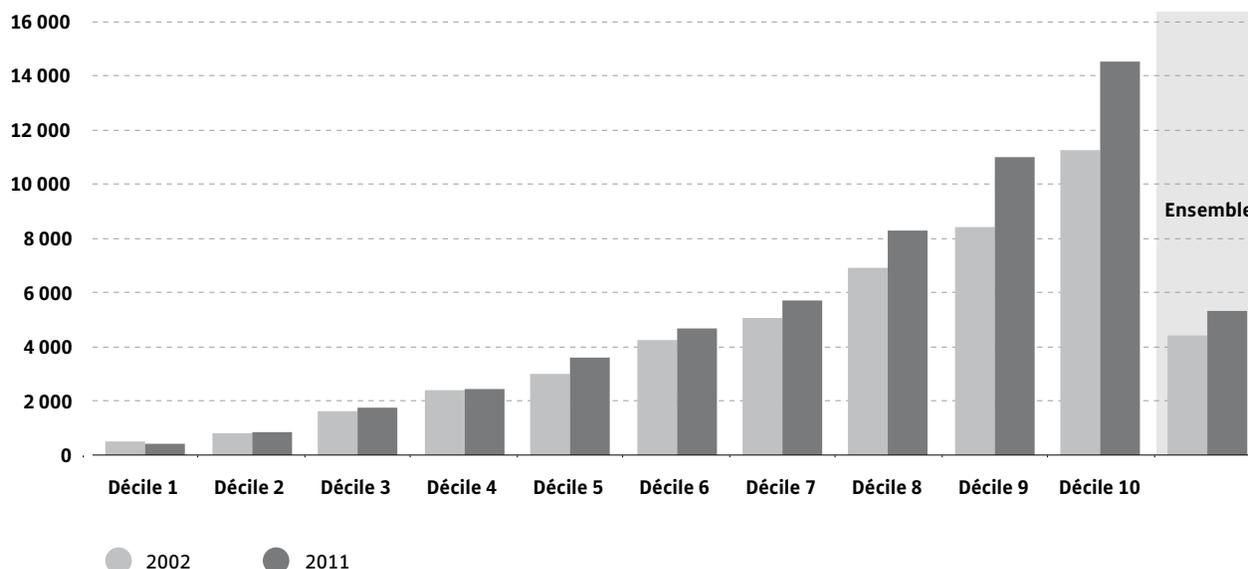
comme les frais professionnels, les frais de garde et les soins de santé non assurés, il importe de prendre aussi en considération l'évolution pendant la période de cette portion du revenu après impôt. Celle-ci occupe en moyenne entre 4 % et 12 % du revenu après impôt selon les années et les déciles de ménage.

Le graphique 8 présente la distribution de cette quantité par décile aux deux bornes de la période. Il montre que cette part du revenu, liée à une variété de situations particulières, est passée de 4 418 \$ en 2002 à 5 323 \$ en 2011 en moyenne par ménage. Pour le décile le plus pauvre des ménages (D1), elle a décliné, passant de 511 \$ à 399 \$. Pour le décile le plus riche (D10), elle est passée de 11 280 \$ en 2002 à 14 532 \$ en 2011, soit un montant 36 fois plus grand à terme que pour le décile le plus pauvre. Pourtant, on peut supposer que les besoins spéciaux qui nécessitent de telles liquidités ne varient pas dans une telle proportion au sein de la population. En fait,

férences de situation dans les déciles 2 et 3, qui regroupent à la fois des ménages présentant des déficits et d'autres présentant des excédents à la MPC.

Graphique 8

Différence moyenne entre le revenu après impôt et le revenu disponible selon la MPC par décile de revenu après impôt des ménages, Québec, 2002 et 2011 (dollars constants de 2011)



SOURCE Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; calculs des auteurs.

on peut même présumer que les besoins en frais de santé non assurés sont plus grands du côté des déciles les plus pauvres en raison d'un état de santé plus précaire.

Même si elle n'est pas prise en compte dans la mise en évidence du déficit humain selon la MPC, cette dimension du revenu après impôt mériterait qu'on lui porte une attention particulière pour ce qu'elle peut révéler de la réalité de la couverture de besoins spécifiques dans la population.

Dettes cumulées envers les plus pauvres

En revenant maintenant aux limites assignées à cette note, soit ce qui manque à la couverture des besoins selon la MPC, une fois ces déficits annuels connus, il devient possible de se demander de quel ordre serait la dette collective constituée entre 2002 et 2011 par leur cumul. Il convient également de se demander de quelle manière cette dette aurait pu être honorée, ou pourrait l'être à l'avenir.

DÉFICIT À LA MPC CUMULÉ

Si on cumule le coût annuel du déficit par rapport à la MPC pour l'ensemble de la population québécoise, on obtient le montant total du capital que nous avons

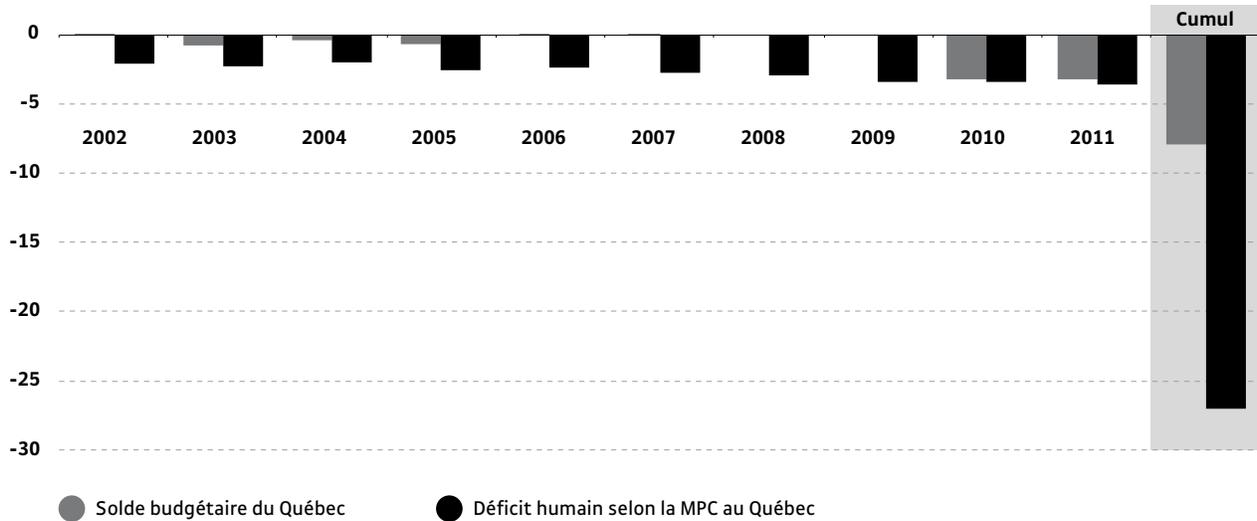
emprunté aux plus pauvres en maintenant la structuration inégalitaire de la répartition des revenus dans notre société, soit 27 G\$ en dollars courants. Une fois converti en dollars constants de 2011, cet emprunt aux personnes qui vivent sans parvenir à couvrir leurs besoins de base se chiffre à 29,5 G\$.

Comme le montre le graphique 9, quand on compare ces déficits répétés avec les soldes budgétaires du gouvernement du Québec pendant la même période, on constate que le déficit des finances publiques, qui est pourtant mis au-devant de la scène médiatique, est systématiquement plus bas que le déficit humain selon la MPC.

Même les plus importants déficits du Québec pendant la période, enregistrés à la suite de la crise financière de 2008, n'ont pas dépassé les déficits humains selon la MPC de ces mêmes années. Si on cumule les déficits des finances publiques sur l'ensemble de la période, ils représentent un montant de 7,9 G\$ en dollars courants, bien en deçà du déficit humain selon la MPC cumulé sur la même période. À 27 G\$, celui-ci est un fardeau plus de trois fois plus lourd que le déficit des finances publiques québécoises^a. Il semble cependant que ceux et celles qui

^a S'ouvre avec ces constats tout un champ de recherche possible. Si on pouvait déterminer le montant que représente ce déficit humain selon la MPC depuis plusieurs décennies, on serait en mesure de

Graphique 9

Déficits annuels par rapport à la MPC et solde budgétaire du gouvernement, Québec, 2002 à 2011 (milliards de dollars courants)

SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; Ministère des Finances du Québec, *Budget 2015-2016*, p. E9; calculs des auteurs·s.

en subissent les douloureuses conséquences ne reçoivent pas la même attention médiatique que les détenteurs^a de la dette publique du Québec.

Le déficit humain chronique mis en évidence dans cette note n'était pas et n'est toujours pas une fatalité. Des comptes publics attentifs à son existence auraient pu et pourraient permettre de prévoir à même le pacte social et fiscal des dispositifs permettant de l'éviter. Le gouvernement ne met pourtant jamais cette dette envers les plus pauvres en rapport avec la dette publique.

RÉGLER LE DÉFICIT PAR RAPPORT À LA MPC

Malgré ce silence, il existe des moyens de tenir compte de cette dette. La proposition de loi citoyenne qui a éventuellement conduit à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2002 mettait de l'avant un principe simple : « l'amélioration du revenu du cinquième

le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche¹⁷ ».

En suivant l'esprit de ce principe, nous pouvons démontrer que les quantités monétaires nécessaires étaient disponibles à même le revenu excédentaire par rapport à la MPC, et que le déficit humain par rapport à la MPC aurait pu être résolu sans affecter le niveau de vie général. On pourrait imaginer plusieurs méthodes pour faire cette démonstration : nous en proposons deux.

La première méthode, qu'on pourrait appeler la « méthode de la non-croissance de l'excédent par rapport à la MPC », neutralise l'effet de l'augmentation des coûts liés à l'augmentation de la population. Cette méthode permet de considérer la répartition des quantités composant le revenu disponible comme une responsabilité collective et maintient la valeur et la répartition du revenu excédentaire par rapport à la MPC dans la population en 2002.

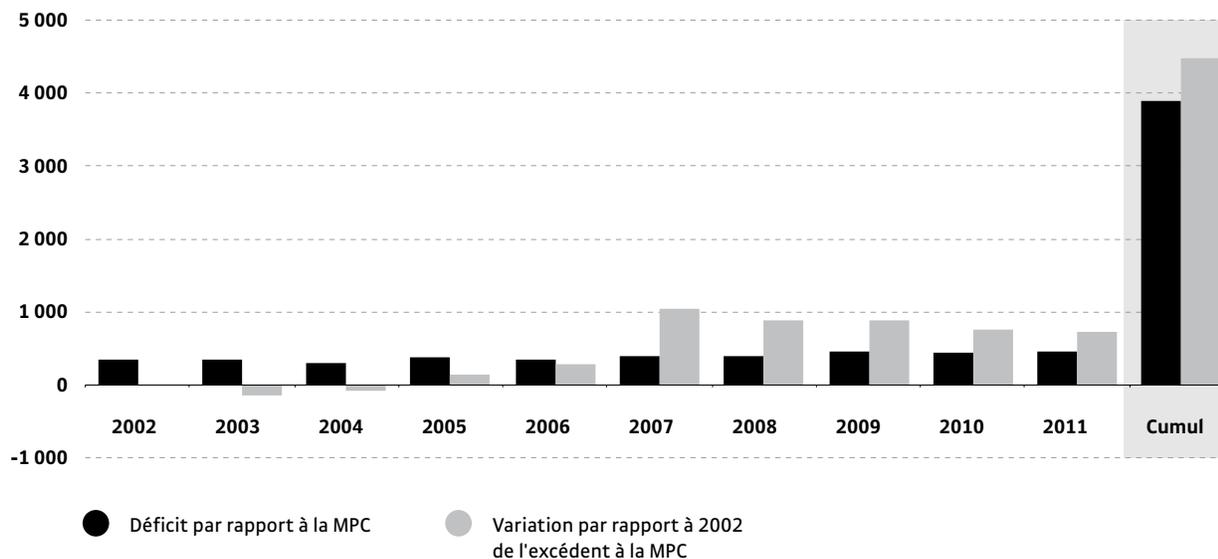
Autrement dit, elle maintient le niveau de vie de 2002 des ménages qui disposaient d'un revenu excédentaire par rapport à la MPC et ne modifie pas sa répartition par décile dans la population.

Selon cette méthode, on divise le déficit annuel par rapport à la MPC par la population pour obtenir un montant par personne, puis on le cumule de 2002 à 2011, ce qui l'établit à 3 894 \$ par personne pour l'ensemble de la période. Ensuite, on cumule la variation en plus ou en moins par rapport au niveau de 2002 du

calculer un « service de la dette aux plus pauvres » pour le comparer au service de la dette publique. Il serait aussi intéressant de se pencher sur ces concepts en faisant les travaux nécessaires pour prendre en compte les aspects relatifs au gouvernement fédéral.

a Détenteurs dont on fantasme souvent tant l'origine étrangère que les intentions malveillantes, comme l'IRIS l'a montré dans Francis Fortier et Simon Tremblay-Pepin, *État de la dette du Québec 2014*, IRIS, décembre 2014, 34 p.

Graphique 10

Déficit par rapport à la MPC par personne et croissance de l'excédent à la MPC par personne, Québec, 2002 à 2011 (dollars constants de 2011)

SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteurs.

revenu excédentaire à la MPC par personne de 2002 à 2011, ce qui indique la croissance cumulée de ce revenu excédentaire par rapport à 2002.

Comme on le constate dans le graphique 10, malgré des baisses en 2003 et en 2004 par rapport à 2002, la croissance cumulée du revenu excédentaire à la MPC s'établit à 4 485 \$ par personne pour toute la période. Cette augmentation du niveau de vie est substantiellement plus élevée que le déficit cumulé par rapport à la MPC, toujours par personne.

D'après cette méthode, la seule croissance du revenu excédentaire à la MPC par personne suffit pour régler le déficit de revenu par rapport à la MPC. Elle réduit les écarts de revenu en plafonnant la croissance du niveau de vie excédentaire à la MPC et elle laisse même 591 \$ par personne, ou près de 5 G\$ au total sur l'ensemble de la période, pour l'amélioration du niveau de vie général.

La seconde méthode, qu'on pourrait appeler la «méthode des dollars les plus hauts dans le revenu», s'intéresse aux dollars les plus éloignés de la couverture des besoins de base dans le revenu selon la MPC. Il s'agit en somme de combler les dollars manquants pour atteindre le seuil de la MPC par les dollars les plus haut placés dans l'échelle des revenus excédentaires à la MPC, puis d'examiner les changements dans la distribution de ces revenus par décile, une fois le déficit à la MPC réglé.

Nous verrons que, selon cette méthode, le déficit par rapport à la MPC aurait été entièrement épongé entre 2002 et 2011 à même les revenus excédentaires à la MPC du décile le plus riche (D10) tout en laissant ce décile largement mieux nanti que le décile suivant.

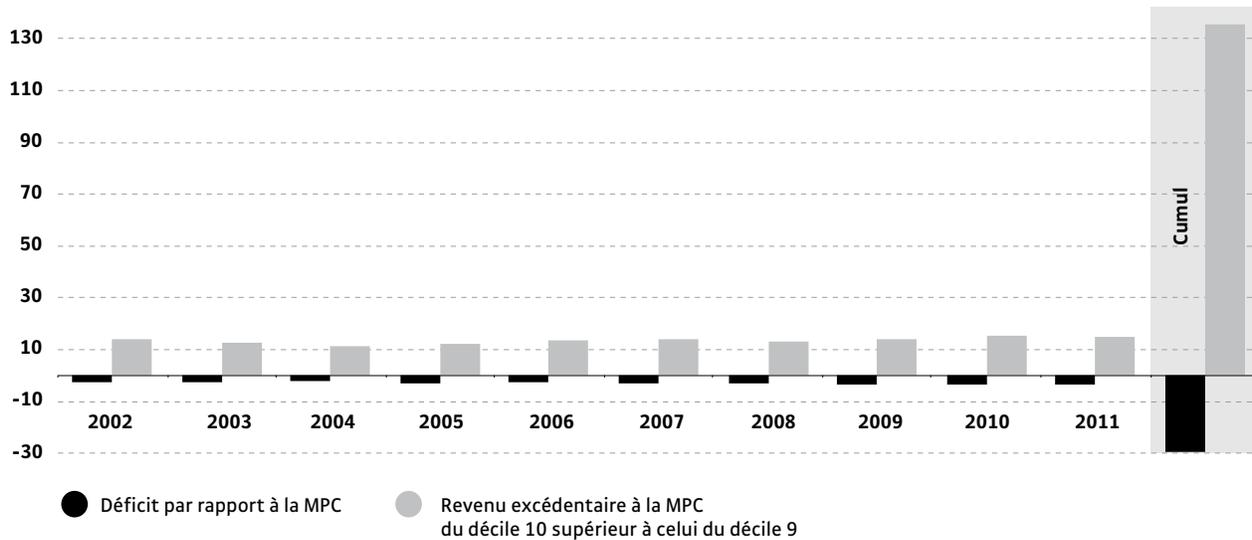
Le graphique 11 montre la part du revenu excédentaire à la MPC du décile le plus riche (D10) qui a dépassé la même composante du revenu du décile suivant (D9) de 2002 à 2011 : c'étaient les dollars les plus haut placés dans l'échelle de ces revenus au Québec. Cette part a varié selon les années entre 11,5 G\$ et 15,5 G\$, pour un total cumulé de 135,4 G\$ au terme de la période. Le coût total du déficit par rapport à la MPC pendant la même période était quant à lui de 29,3 G\$. Ainsi, le transfert nécessaire pour résoudre ce déficit ne représente que 21,6 % de l'excédent cumulé du décile le plus riche sur le décile suivant, ce qui l'aurait tout de même laissé largement en avance.

Ce transfert vers le revenu de l'ensemble de la population en situation de déficit de dollars vitaux aurait été amplement justifié sur le plan de la décision publique. Le rendement comparé en meilleure qualité de vie collective et en coûts sociaux le légitime entièrement. En même temps, un signal clair aurait été donné quant aux limites éthiquement acceptables de la concentration de la richesse.

Ces démonstrations étant établies, la question se pose : comment réparer dorénavant le déficit humain chronique,

Graphique 11

Déficits par rapport à la MPC et revenus excédentaires à la MPC du D10 supérieurs à ceux du D9, Québec, 2002 à 2011 (milliards de dollars constants de 2011)



SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteurs.

injuste et non nécessaire, assigné de façon systémique aux plus pauvres et honorer la dette contractée à leur égard depuis des décennies ?

Conclusion : pistes pour tenir compte des dollars vitaux dans les décisions publiques

Résumons le chemin parcouru dans cette note. Comme telle, la notion de revenu après impôt reste insensible aux dollars vitaux nécessaires pour couvrir les besoins de base.

En utilisant l'indicateur fourni depuis 2002 par la Mesure du panier de consommation (MPC), qui détermine un seuil permettant de suivre les situations de revenu du point de vue de la couverture des besoins de base, et en comparant à ce seuil le revenu disponible à la consommation selon la MPC, nous avons montré qu'il était possible de décomposer le revenu après impôt en quatre quantités sensibles à la couverture des besoins de base :

- le revenu nécessaire pour couvrir les besoins de base selon la MPC ;
- le déficit par rapport à ce revenu nécessaire ;
- l'excédent par rapport à ce revenu nécessaire ;
- la différence, à explorer pour elle-même, entre le revenu après impôt et le revenu disponible à la consommation selon la MPC.

Nous avons également montré qu'il était possible de suivre ces quantités dans le temps, comme on peut le voir au graphique 12 pour la période 2002-2011. Cette façon de procéder fait ressortir le déficit par rapport à la MPC, une quantité invisible dans le revenu après impôt, mais comprise dans le calcul du revenu nécessaire pour couvrir les besoins selon la MPC.

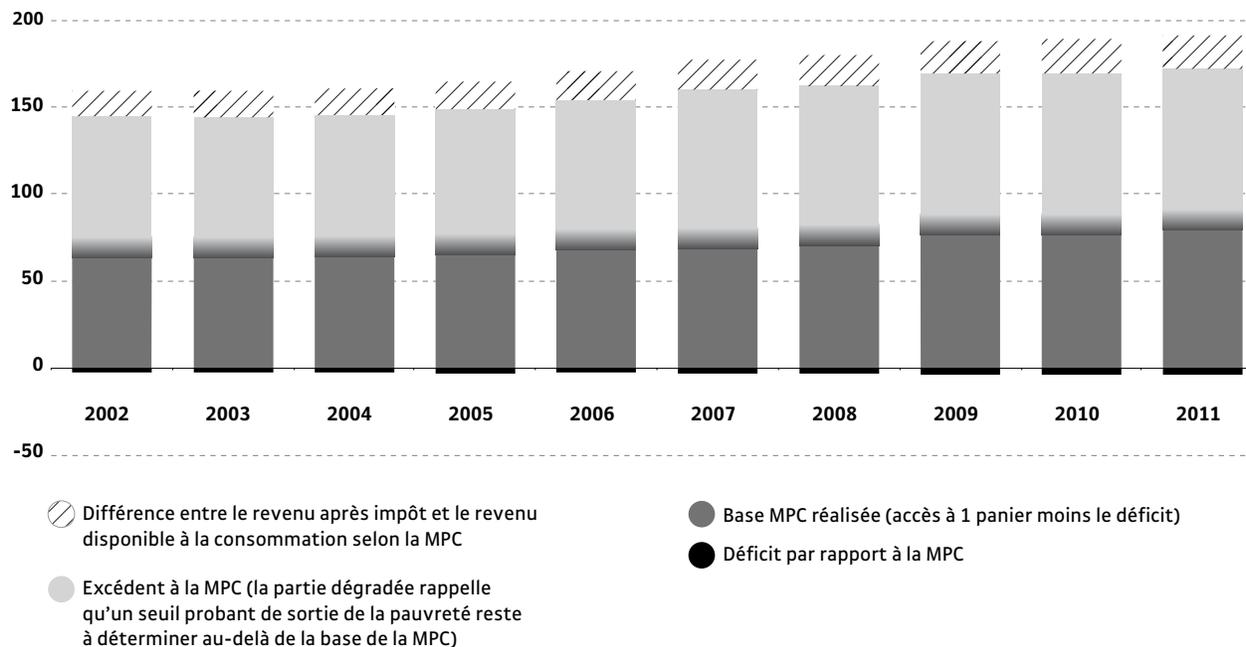
Ce procédé permet à son tour de considérer le déficit par rapport à la MPC comme un emprunt fait par la société à la vie de ses membres les plus pauvres et de traiter ce déficit comme une dette, dont les impacts se cumulent, tant dans la vie des personnes concernées que dans la qualité de vie générale de la société.

Comme l'illustre le graphique 12, alors que le revenu total nécessaire pour couvrir les besoins de base selon la MPC était de 65,9 G\$ en 2002, seulement 63,4 G\$ ont été assurés, laissant aux ménages les plus pauvres 2,5 G\$ de déficit par rapport à la MPC. En 2011, le revenu total nécessaire pour atteindre le seuil de la MPC était passé à 82,6 G\$, dont seuls 79 G\$ ont été assurés, pour un déficit total à la MPC de 3,6 G\$.

Nous avons fait valoir que ces emprunts à la vie des plus pauvres auraient pu être résorbés à mesure en ajustant en conséquence les revenus excédentaires par rapport à la MPC sans grand impact sur ces sommes. Dans les faits, les déficits humains accumulés constituent plutôt au terme de la période une dette de 29,5 G\$ en dollars de 2011.

Graphique 12

Composition du revenu après impôt total tenant compte de la couverture des besoins de base selon la MPC, Québec, 2002 à 2011 (milliards de dollars constants de 2011)



SOURCES Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002-2011, Fichier de microdonnées à grande diffusion; Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0809; calculs des auteurs.

Une fois ces déficits et cette dette mis en évidence, comment les prendre en considération à l’avenir?

Nous avons montré qu’il est possible de pratiquer une comptabilité des revenus sensible aux déficits humains. D’autres travaux s’imposent néanmoins pour en faire un suivi plus permanent en vue d’équiper la décision publique.

1. EFFECTUER LES ENQUÊTES NÉCESSAIRES AU SUIVI DES COMPOSANTES DU REVENU SELON LA MPC

Les calculs effectués dans le cadre de cette note s’arrêtent en 2011. Pour suivre les composantes du revenu après impôt ainsi redéfini en fonction du seuil de la MPC et opérer régulièrement les recoupements utiles avec les comptes économiques plus classiques, il faudra disposer des données nécessaires. Nous avons travaillé avec les dernières années disponibles de l’Enquête sur la dynamique du travail et des revenus. Il reste à voir dans quelle mesure l’Enquête canadienne sur le revenu permettra dorénavant de réaliser le même type de calculs et avec quelles adaptations.

2. DÉVELOPPER DES INDICATEURS POUR LA SORTIE DE LA PAUVRETÉ

Ensuite, résoudre le déficit humain selon la MPC n’équivaut pas pour autant à résoudre la pauvreté : d’autres dollars que ceux assignés à la couverture des besoins de base sont nécessaires pour tenir compte de la définition de la pauvreté inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale ou dans le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels¹⁸. Cet autre seuil, que nous avons symbolisé dans le graphique 12 par les zones en dégradé au bas du revenu excédentaire à la MPC, demande ses propres indicateurs, encore à établir aux dires mêmes du Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion¹⁹. À cet égard, la méthodologie utilisée récemment par l’IRIS pour développer un indicateur de salaire viable pour Québec et Montréal pourrait inspirer les travaux de recherche en ce sens²⁰.

3. PORTER ATTENTION À L'ÉQUILIBRE ENTRE L'ACCÈS AU REVENU, L'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES PUBLICS ET LES SOLIDARITÉS NON MONÉTAIRES

Enfin, améliorer le revenu de base des ménages pour assurer la couverture de leurs besoins de base ne prend en compte que la portion qui peut être couverte par un revenu. C'est là l'apport de la MPC. D'autres aspects relèvent de l'accès à des biens et services publics financés collectivement à même les impôts (comme le système de santé ou d'éducation) ou encore d'échanges non monétaires entre les personnes (comme l'aide qu'on donne à un proche malade). Nous n'avons pas abordé ces aspects dans la présente note. Il y a là d'autres pistes à examiner attentivement, notamment dans un contexte de politiques d'austérité, où ces équilibres sont revisités en réduisant la prestation publique.

Quels véhicules utiliser ensuite pour garantir les revenus nécessaires? La piste du crédit d'impôt pour la solidarité, évoquée par divers intervenant²¹, pourrait être considérée plus attentivement. On pourrait par exemple le reconfigurer non seulement pour remettre les taxes de vente et la taxe foncière aux ménages à plus faible revenu, mais aussi pour combler des manques au revenu, dont le manque par rapport à la MPC.

Faire tout cela est incontournable pour avancer vers une société sans pauvreté. Une partie du chemin a été balisée progressivement au cours des ans, à même l'interaction entre l'action publique et l'action citoyenne. Nous aurons fait quelques pas de plus dans le cadre de cette note. Il reste maintenant à tirer le meilleur du chemin ainsi parcouru et à accomplir le reste. Il y a urgence : pendant ce temps, la dette collective envers les plus pauvres augmente.

Notes

- 1 *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L.R.Q. Chapitre L-7, Assemblée nationale du Québec, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2002, www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html.
- 2 Voir par exemple les explications données dans la publication annuelle de l'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), *Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec*, Gouvernement du Québec, 2014, 80 p., www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/comptes-revenus-depenses/comptes-revenus-depenses-2014.pdf. On lira également à ce sujet Renaud GIGNAC, *Mesurer le progrès social, vers des alternatives au PIB*, IRIS, août 2011, 19 p.
- 3 Sur la question des avoirs et du patrimoine, on lira Julia POSCA, *La répartition du patrimoine : l'autre visage des inégalités*, IRIS, septembre 2015, 12 p.
- 4 CARREFOUR DE SAVOIRS SUR LES FINANCES PUBLIQUES et Vivian LABRIE, *Des concepts économiques pour tenir compte du problème de la pauvreté et de l'exclusion*, Québec, Carrefour de pastorale en monde ouvrier, 1998, http://archive.capmo.org/Carrefour_finances_publicques_concepts_economiques.pdf.
- 5 Vivian LABRIE, *Pour une fiscalité orientée vers un Québec sans pauvreté. Mémoire à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, 2014, 37 p., www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/memoires/vivian_labrie.pdf et Vivian Labrie, *Le frie, le doux et le dur. Boussoles citoyennes pour tendre vers une société sans pauvreté, riche pour tout le monde et riche de tout son monde*, Chicoutimi, Carrefour de savoirs sur la richesse et les inégalités au Saguenay/Lac-St-Jean, Solidarité populaire-02, 166 p., <https://sites.google.com/site/solidaritepopulaire02/solidaritepopulaire-com/boite-a-outils-carrefour-de-savoirs>.
- 6 CENTRAIDE QUÉBEC, *Une société en déficit humain. Rapport sur les conséquences sociales de l'appauvrissement*, Québec, Centraide Québec, 1998, 27 p., www.centraide-quebec.com/app/uploads/2015/06/une-societe-en-dcficit-humain.pdf.
- 7 COMMISSION DES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ, *Comblant le fossé en une génération. Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux. Rapport final*, Genève, Organisation mondiale de la santé (OMS), 2009, vii-246 p., www.who.int/social_determinants/thecommission/finalreport/fr/.
- 8 Sendhil MULLAINATHAN et Eldar SHARIF, *Scarcity. The New Science of Having Less and How It Defines Our Lives*, Times Books, New York, Henry Holt and Co., 2013, 288 p.
- 9 CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CEPE), *Prendre la mesure de la pauvreté. Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec. Avis au ministre*, 2009, 75 p., www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Avis.pdf.
- 10 COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal. Améliorer le revenu des personnes et des familles... le choix d'un meilleur avenir*, Gouvernement du Québec, 2009, 47 p., www.cclp.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=1500201#liste.
- 11 MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu. Rapport de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 60 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, 2011, 61 p., www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_lutte_pauvrete_rapport_ministre_MESS.pdf.
- 12 Pour une présentation du revenu disponible à la consommation selon la MPC, voir CEPE, *op. cit.*, p. 27-28. Pour une introduction de base à la MPC contenant plusieurs références et hyperliens, voir Vivian LABRIE, *La Mesure du panier de consommation et les seuils de faible revenu*, Texte de base avec hyperliens, Québec, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2014, 18 p., www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/MPC_et_seuils-1b-Texte_de_base_avec_hyperliens-141030.pdf.
- 13 Voir l'annexe 2, p. 70-71, de CEPE, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2013*, 2014, 75 p., www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf.

- 14 Voir Guy FRÉCHET, Pierre LANCTÔT et Alexandre MORIN, *Du revenu après impôt au revenu aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC)*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2010, 15 p., www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Compar_seuils.pdf.
- 15 CEPE, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2013*, op. cit., p. 9, 11 et 33.
- 16 ISQ, *Recueil des indicateurs de développement durable. Mise à jour du 17 décembre 2015*, Gouvernement du Québec, 2015, Indicateur 08, p. 18, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/developpement-durable/indicateurs/recueil-indicateurs-dd.pdf.
- 17 COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ, *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*, Québec, Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, 2000, 28 p., <http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/prop0420.pdf>.
- 18 CEPE, *Prendre la mesure de la pauvreté*, op. cit., p. 30-31.
- 19 *Ibid.*
- 20 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, *Quel est le salaire viable ? Calcul pour Montréal et Québec en 2015*, IRIS, avril 2015, 12 p.
- 21 Voir notamment les deux publications suivantes : Vivian LABRIE, *Tendre vers un Québec sans pauvreté après 2013. Rapport synthèse. Bilan du chemin parcouru et à parcourir en lien avec l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à partir de 16 entrevues effectuées au cours de l'été 2013*, Texte et carte, Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2014, 31 p., www.cclp.gouv.qc.ca/publications/pdf/rapport_Synthese.pdf; Guillaume HÉBERT, Francis FORTIER et Simon TREMBLAY-PEPIN, *Analyse et propositions d'ajustements aux recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité*, Mémoire, IRIS, septembre 2015, 24 p.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé ISBN 978-2-923011-78-3
PDF ISBN 978-2-923011-79-0

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheurs se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.